

<p align="center">Mission d'assistance à la saisie comptable et à l'élaboration des états de reporting du projet Fondsmondial sous la suite logicielle TOM²PRO pour les exercices 2022 - 2024</p>

1. Objet de la mission

La mission objet de cet avis est d'assister le Réciplendaire Principal et les Sous-réciplendaires de la subvention Fonds mondial à la saisie comptable sur le logiciel TOM²PRO et la production des états financiers et du PUDR requis par le bailleur pour les exercices 2022, 2023 et 2024, en assurant un accompagnement et une assistance continue de tous les partenaires dans la saisie sur site.

L'assistance portera sur les aspects suivants :

1. Accompagnement à la saisie des reports à nouveau provenant des subventions antérieures,
2. Appui aux différents utilisateurs avec l'assistance et l'appui d'un cabinet externe dédié, dans le processus de saisie, le paramétrage, la mise à jour de la base des données, les modalités de report à nouveau et la migration des fichiers de données (format Excell, Sage...) vers TOMPRO ou inversement par le biais d'interventions périodiques sur site
3. Assurer et accompagner les SR et le PR dans la saisie comptable des données du projet sur le logiciel TOM2PRO des exercices 2022-2023-2024.
4. Etablissement des états financiers et états annexes requis par le bailleur de fonds pour les exercices 2022, 2023 et 2024, par structure et consolidés,
5. Accompagnement à la saisie et l'établissement de l'état des immobilisations acquises sur la subvention.

Le consultant et les équipes du PR et des SR seront responsables des travaux de saisie des données relatives aux budgets, aux activités et aux opérations de la subvention. Le consultant assurera l'accompagnement à la saisie, la formation, le recyclage et interviendra avec l'appui d'un cabinet externe dédié à l'assistance technique pour résoudre les difficultés d'utilisation du logiciel et celles liées aux requêtes du Fonds mondial en matière d'états financiers et PUDR.

2. Livrables attendus de la mission

La mission donnera lieu aux livrables suivants :

- La saisie comptable par SR et PR des années 2022, 2023 et 2024
- Le PUDR édité et consolidé à partir du logiciel TOM2PRO de 2022 – 2023 - 2024 selon le nouveau template exigé du FM
- Les états financiers 2022, 2023 et 2024 consolidés et par Entité de Mise en œuvre,
- Les états annexes aux états financiers requis par le Fonds mondial (surtout le suivi budgétaire et le EFR par module, intervention, catégorie de coût et entité de mise en œuvre),
- L'Etat des immobilisations aux 31 décembre 2022, 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

3. Etapes et calendrier de mise en œuvre

La mission se déroulera quatre étapes :

- Une première étape à réaliser avant le 31 Octobre 2022:
 - Participation à la Formation et recyclage des utilisateurs, assurées par un cabinet externe d'assistance technique, sur site sur l'utilisation du logiciel, la création et la mise à jour de la base des données, la saisie, le paramétrage (plan d'action par année

et par activité, la mise à jour du budget, ...), les modalités de report à nouveau et la migration des fichiers de données (format Excell, Sage...) vers TOM2PRO ou inversement,

- Indentification des reports à nouveau,
 - Assistance à la saisie des données comptables de 2022,
 - Assistance dans l'élaboration des états de suivi budgétaire.
 - Assistance à la saisie, la mise à jour et la production de l'état des immobilisations.
 - L'état de saisie des données du projet validée relatives au 1^{er} semestre à soumettre à l'UGP au plus tard le 31/10/2022.
- Une seconde étape à réaliser à la fin de la première étape et avant le 15 Février 2023 en 3 interventions.
 - La saisie comptable par entité et consolidée de l'exercice de 2022 vérifiées et validées
 - La production du PUDR de 2022
 - La production des annexes et des états financiers 2022.
 - L'arrêté et la production de l'état des immobilisations au 31 décembre 2022
- Une troisième étape à réaliser à la fin de la deuxième étape et avant le 15 Février 2024 en 3 interventions.
 - La saisie comptable par entité et consolidée de l'exercice de 2023 vérifiée et validée
 - La production du PUDR de 2023
 - La production des annexes et des états financiers 2023.
 - L'arrêté et la production de l'état des immobilisations au 31 décembre 2023
- Une quatrième étape à réaliser à la fin de la troisième étape et avant le 15 Février 2025 en 3 interventions.
 - La saisie comptable par entité et consolidée de l'exercice de 2024 vérifiée et validée
 - La production du PUDR de 2024
 - La production des annexes et des états financiers 2024.
 - L'arrêté et la production de l'état des immobilisations au 31 décembre 2024